



## Divorce : départ du domicile de monsieur, avant la vente

Par **fifi67**, le **16/01/2016** à **17:33**

Bonjour,

mon ex-mari "jouissait à titre non gratuit" de la maison.

Il assurait seul le crédit de la maison (je réglait un loyer du même montant et j'ai à la charge mes 2 enfants)

Le crédit arrive à terme fin du mois.

Depuis 4 ans "monsieur" s'opposait à effectuer la liquidation des biens.

Pour info : A mon départ j'ai fait expertiser la maison (expert immobilier agréé au Tribunal) sachant qu'il allait l'a dégrader. Ce qu'il a fait.

Sous contrainte de l'huissier il est venu signer un PV de difficulté il y a quelques jours. La seule chose positive c'est qu'il veut enfin vendre la maison.

Dans le procès verbal de difficulté il est noté que mon ex-mari dit :

"- indique déménager à la fin du mois et donner le "double" des clés à mon notaire  
- souhaite que je participe aux frais divers de la maison dès son départ"

-quelles sont mes responsabilité vis-à-vis de la maison s'il a déménagé et remis les clés à mon notaire?

- pour la participation aux frais de la maison, je suppose que c'est au juge de décider si je dois ou non?

-faut-il que je reprenne le même expert pour la maison ou alors mon notaire suffit pour la réévaluer? Faut-il le faire le jour même où il remet les clés à mon notaire? Sinon il pourrait dire qu'il a été cambriolé ou une autre chose?!!

merci par avance de bien vouloir m'aider

Cordialement